

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Corrèze



PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE CHIRAC BELLEVUE

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 05 juin à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de CHIRAC-BELLEVUE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence du Maire, Mr Stéphane BESSE.

Etaient Présents : Mr Stéphane BESSE, Mme Jocelyne BOUILHAC, Mme Andrée PONCHET, Mr Sébastien MANZAGOL, Mr Gaël TARD, Mr Franck TEISSEDOU, Mr Cyril VERMILLARD, Mme Claire REVEILLOU-BILLOT, Mme Lise DELVERT.

Etaient absents excusés : Mme Marine VILLEBONNET – Mr DELMAS Bernard

Procurations : Mme Marine VILLEBONNET à Mme Lise DELVERT

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 10

Secrétaires de séance : Mme Jocelyne BOUILHAC et Mme Claire REVEILLOU-BILLOT

Début de séance : 18h38

Ordre du jour :

I) Délibérations :

1. Approbation du procès-verbal du 13 mai 2026
2. Election des grands électeurs pour l'élection des sénatoriales
3. Demande d'achat pour la maison « Kalhert I » (Impasse du Lierre) par l'agence Ashley Immobilier
4. Assainissement individuel maison communal « Kalhert II » (Impasse de Brandibas) ou voirie
5. Demande de subventions des associations

II) Questions diverses :

- Point sur la maison des Associations,
- Compte-rendu sur la réunion la matinale à Tulle « manifestations éphémères »,
- Débattre sur les frais de déplacement
- Offrir un petit souvenir pour les mariages et naissances
- Avis sur les caméras au niveau des containers

I) Délibérations :

1. Approbation du procès-verbal du 13 mai 2026 :

Le procès-verbal de la séance précédente est présenté aux membres du conseil municipal. Ce dernier est approuvé à l'unanimité.

Pour : 10

Contre : 00

Abstention : 00

2. Elections du délégué et des délégués suppléants pour les élections sénatoriales

Monsieur le Maire explique la circulaire du 21 mai 2026, reçue de la préfecture. Chaque maire doit réunir un conseil municipal le 05 juin afin de procéder à la désignation des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs prévue le 27 septembre 2026. Pour les communes de moins de 1000 habitants, il convient d'élire un délégué et 3 délégués suppléants.

Le bureau électoral pour ce vote est composé :

- Du Maire, président du bureau de vote,
- De deux membres du conseil municipal les plus âgés : Jocelyne et Andrée
- De deux membres du conseil municipal les plus jeunes : Gaël et Marine (représentée par Lise)

Il est d'abord procédé au vote du délégué Mr Stéphane BESSE :

Nombre de votants : 10

Nombre d'abstention : 0

Nombre de votes nuls : 0

Nombre de votes blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 10

Mr Stéphane BESSE est proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Il est ensuite procédé au vote des délégués suppléants : (chacun leur tour)

Mme Claire REVEILLOU-BILLOT

Mme Jocelyne BOUILHAC

Mr Cyril VERMILLARD

Nombre de votants : 10

Nombre d'abstention : 0

Nombre de votes nuls : 0

Nombre de votes blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 10

Tous trois sont donc proclamés élus au 1^{er} tour et ont déclaré accepter le mandat.

Le PV de l'élection est donc rempli en conséquence et sera transmis en sous-préfecture lundi 08 juin.

3. Demande d'achat pour la maison Kalhert I

Ashley Immobilier, en charge des visites et de la vente de la maison Impasse du Lierre, nous a soumis une offre de Mr Karim ALAOUI. Ce dernier propose d'acheter ce bien 25000 €.

Monsieur le Maire propose de voter à main levée pour cette proposition.

Pour : 10

Contre : 00

Abstention : 00

4. Travaux : Assainissement individuel maison Kalhert II (Impasse Brandibas) ou voirie

Avec la vente de la maison Kalhert I (vue précédemment), Monsieur le Maire explique que 2 priorités de travaux sont à prévoir :

- ✓ La première concerne l'assainissement de la maison Kalhert II car la fosse septique fonctionne mal et nécessite en cas de fortes pluies, des vidanges régulières.

- Les élus qui se rendent à des formations ou manifestations en rapport avec leur fonction d'élus, peuvent se faire rembourser leurs frais kilométriques.
- Il est décidé d'offrir un cadeau pour les événements tels que mariage ou naissance,
- Il a été constaté des problèmes d'incivilité autour des containers à poubelles : voir pour une vidéo surveillance temporaire, voir avec HCC pour le financement

Départ de Gaël à 19h30 pour raison professionnelle

- En 2027, notre commune doit recenser sa population : le coordonnateur communal sera Isabelle (mais cela n'est pas immuable). Le Maire devra désigner des agents recenseurs (1 à 3), ces personnes doivent être disponibles, sans contraintes professionnelles ou personnelles car doivent effectuer le recensement le soir ou le week-end pour rencontrer les habitants.
Entre septembre et novembre, une ou plusieurs formations seront proposées. Entre début septembre et le démarrage de la collecte, il y aura 4 jours à effectuer pour la préparation de l'enquête, et entre janvier et février 2027, il faut prévoir 8 jours pour la réalisation de l'enquête de recensement.
- Gaël a laissé les devis qu'il a reçus pour les illuminations de Noël, qui s'élèvent à 8400 € - idées de décoration autour de l'église et de la mairie (ex : cabane pour animations : vin chaud...)
- Thomas JORDAN a réitéré sa demande d'achat de la maison communale du Puy Chaud I : aucune décision n'est prise à ce stade. Nous ferons faire des estimations par des agences immobilières.
- Demande de la part des jeunes de 20 ans pour fêter les anniversaires à la salle polyvalente : mettre en place une règlementation... à réfléchir et à revoir
- Courrier reçu de la part de la Chorale des Gorges de Haute Dordogne pour remerciements de la subvention versée

Clôture de la séance : 20h00

Le présent procès-verbal est arrêté en date du 05 juin 2026.

Signature Maire,

Mr Stéphane BESSE



Signatures des secrétaires de séance,

Mme Claire REVEILLOU-BILLOT

Mme Jocelyne BOUILHAC